

L'AMO intègre les soins dentaires

Compte Test - 2013-06-06 20:11:00 - Vu sur pharmacie.ma

Lors du prochain conseil d'administration de la CNSS qui aura lieu le 26 juin, l'extension de l'assurance maladie obligatoire aux soins dentaires sera au programme. Cette extension est déjà validée par le Comité de gestion et d'étude (CGE, instance émanant du conseil d'administration de la CNSS). Celui-ci propose sa mise en place dès septembre prochain.

Ce poste, le plus cher dans tous les régimes d'assurance maladie, occasionnera un surcoût qui nécessite du financement et probablement une hausse des taux de cotisation. L'enjeu étant de maintenir l'équilibre du régime qui n'a connu aucun réajustement des taux de cotisation.

Pour atténuer l'impact d'une hausse de cotisation, il est envisagé de la répartir entre la cotisation de solidarité versée par tous les employeurs et la contribution actuelle. Plus précisément, le Comité de gestion a recommandé au conseil d'administration d'opter pour une répartition de l'effort additionnel à hauteur de 40% pour le taux de solidarité et 60% pour le taux AMO. Ce qui se traduira par un taux additionnel de 0,35% pour la cotisation de solidarité et 0,52% pour le taux AMO.